

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 28 FÉVRIER 2022

Le Conseil Municipal de la Ville de Nogent-sur-Oise dûment convoqué le 22 février 2022, s'est réuni le 28 février 2022 à 20h00 de manière exceptionnelle, au vu de la situation sanitaire actuelle, au Château des Rochers situé au 1 rue Faidherbe, sous la Présidence de Monsieur Jean-François DARDENNE, Maire, pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

Présents :

Jean-François DARDENNE, Hervé ROBERTI, Valérie LEFEVRE, Didier CARON, Badia ZRARI, Claude ROBERT, Patricia RICHARD, Michel DUPLESSI, Ginette DECOURTRAY, Olivier CARRE, Sonia VIARD, Nicolas PROMSY, Maria LAGACHE-FORTES (à partir de la DEL2022_004), Mehmet ATAC, Malika KHAIR, Jean-Michel ZAKHARTCHOUK, Marie-Claude DECATOIRE, Yves DUCHATEAU, Annie DUPRESSOIR, Nazaire TSIMBA PEPE, Alain DAULT, André MAHIEU, Loïc PEN, Lauriane LERICHE, Pascal LAMBERT, Patrice ABRAN, Martine CAGNARD, Gillian ROUX, Alain PETIT, Marie-josé FUENTES.

Pouvoirs :

Léa Fatma KAYA à Didier CARON
Mokhtar ALLOUACHE à Jean-François DARDENNE
Marie-José FURTADO à Badia ZRARI
Maria LAGACHE à Badia ZRARI
Nurye TOPAL à Marie-Claude DECATOIRE
Imen BOUHARB à Hervé ROBERTI

Absents en cours de séance :

Malika KHAIR absente à l'approbation du PV de la séance précédente
Loïc PEN à la DEL2022_008 et la DEL2022_024
Pascal LAMBERT à la DEL2022_025

Participations :

M. DIZENGREMEL : Directeur Général des Services
M. FOUIN : Directeur Général Adjoint Juridique, Patrimoine, Commande publique, Administration générale, Transition numérique.
M. DENIS : Directeur Démarche transverse, Performance, Qualité et Innovation.
M. DECOURTRAY : Directeur Général Adjoint Projets urbains et techniques, Responsable du CRM

M. SAINT LEGER : Directeur Général Adjoint Culture, Sport, vie associative culturelle et sportive, Relations internationales
M. SANCHEZ : Directeur Général Adjoint Juridique, Solidarités et Affaires sociales
Mme DUMETZ : Directrice Financière
Mme BOUALAME : Chargée de Mission du Service Juridique
Mme DUCARROZ : Responsable Service Réglementations Urbaines et Habitat
M. LEDAD : Directeur de Cabinet
Mme LOZANO : Assistante du Maire, des élus et du Cabinet

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Secrétaire de séance : Monsieur Nicolas PROMSY

- Le compte-rendu de la précédente réunion est approuvé à l'unanimité.
- Monsieur le Maire rend compte des décisions qu'il a été amené à prendre en vertu de la délégation de pouvoirs accordée par le Conseil Municipal à son profit par délibération en date du 3 juillet 2020, en application de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

CULTURE ET RELATIONS INTERNATIONALES

DEL2022 001 - Motion relative à la guerre en Ukraine

Rapporteur : Monsieur Jean-Michel ZAKHARTCHOUK

Le Conseil Municipal décide :

- D'adopter la motion présentée ci-avant.

INTERCOMMUNALITÉ

DEL2022 002 - Transfert de la compétence "Maîtrise de la Demande en Énergie et Énergies Renouvelables" (MDE/EnR) au Syndicat d'Électricité de l'Oise (SE60)

Rapporteur : Monsieur Didier CARON

Le Conseil Municipal décide :

- De transférer au Syndicat d'Énergie de l'Oise (SE60) la compétence « Maîtrise de la Demande en Énergie et Énergies Renouvelables » (MDE/EnR).
- D'autoriser les services du Syndicat d'Énergie de l'Oise à collecter, traiter, contrôler et analyser les données énergétiques du patrimoine communal.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document y afférent.
- De notifier la présente délibération au SE60.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

DEL2022 003 - Adhésion de la communauté d'Agglomération Creil Sud Oise (ACSO) au Syndicat d'Énergie de l'Oise (SE60)

Rapporteur : Monsieur Didier CARON

Le Conseil Municipal décide :

- D'approuver l'adhésion de la communauté d'Agglomération Creil Sud Oise au SE60.
- De notifier la présente délibération au SE60.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

DEL2022 004 - Rapport d'activités 2020 de la communauté d'Agglomération Creil Sud Oise (ACSO)

Rapporteur : Monsieur Hervé ROBERTI

Le Conseil Municipal décide :

- De prendre acte des rapports d'activités 2020 de la communauté d'Agglomération Creil Sud Oise(ACSO) ci-annexés.

TECHNIQUE ET PROJETS URBAINS

DEL2022 015 - Convention de fourniture de chaleur aux réseaux de la Commune de Nogent-sur-Oise et de Oise Habitat-Montataire par l'usine de valorisation énergétique des déchets du SMDO

Rapporteur : Monsieur Didier CARON

Le Conseil Municipal décide :

- D'approuver les termes de la présente convention ci-annexée de fourniture de chaleur aux réseaux de la commune de Nogent-sur-Oise et de Oise Habitat-Montataire par l'usine de valorisation énergétique des déchets du Syndicat Mixte du Département de l'Oise (SMDO).
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention avec le Syndicat Mixte du Département de l'Oise, l'office Oise Habitat, la société IDEX Environnement (délégataire du SMDO en matière d'exploitation du Centre de Valorisation Énergétique de Villers-Saint-Paul), la société Creil Energie (délégataire de l'office Oise Habitat) et la société NSO Energie (délégataire de la commune de Nogent-sur-Oise).

Le rapport est adopté à l'unanimité.

RELATIONS SOCIALES

DEL2022 005 - Présentation du rapport social unique 2021

Rapporteur : Monsieur Hervé ROBERTI

Le Conseil Municipal décide :

De prendre acte de la présentation du rapport social unique de l'année 2020 accompagné de l'avis du comité technique.

DEL2022 006 - Modification du tableau des effectifs

Rapporteur : Madame Patricia RICHARD

Le Conseil Municipal décide :

D'approuver les modifications suivantes :

Créations :

3 postes de rédacteur aux services Communication, Ressources humaines et Direction générale des services (réussite au concours de rédacteur)

1 poste d'agent de maîtrise à temps non complet 27/35èmes au service Moyens généraux (augmentation de temps de travail)

1 poste d'adjoint d'animation au service des Sports

Les suppressions de poste correspondantes seront soumises à l'approbation du conseil municipal après avis du comité technique.

Transformation :

Au 1er janvier 2022, les auxiliaires de puériculture territoriaux du cadre d'emplois régi par le décret n°92-865 du 28 août 1992 relevant de la catégorie C sont intégrés dans le nouveau cadre d'emplois des auxiliaires de puériculture territoriaux, relevant de la catégorie B, régi par le décret n°2021-1882 du 29 décembre 2021.

A cette occasion les 2 grades d'auxiliaire principal de 2ème classe et d'auxiliaire principal de 1ère classe de l'ancien cadre d'emploi sont renommés respectivement en auxiliaire de classe normale et auxiliaire de classe supérieure.

Il y a donc lieu d'intégrer ces nouvelles dénominations dans le tableau des effectifs.

D'inscrire les crédits correspondants au budget de la commune.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

PATRIMOINE ET ADMINISTRATION

DEL2022 007 - Utilisation des salles communales - campagnes électorales 2022

Rapporteur : Monsieur Michel DUPLESSI

Le Conseil Municipal décide :

D'approuver la mise en place de la gratuité pour l'utilisation des salles du bas du Château des Rochers, du Marché Couvert, Marcel Zanetti, Bodrelot, Charpentier, ainsi que celle du Moustier en fonction des disponibilités, par les partis politiques et par les candidats durant toute la durée de la campagne des élections de 2022.

Il est rappelé que ces utilisations devront s'inscrire dans le respect du règlement d'utilisation de ces salles et que cette utilisation ne sera possible que jusqu'à 23 heures pour les salles du Château des Rochers, Charpentier, Bodrelot et du Moustier, et 22 heures pour la salle Marcel Zanetti, sous réserve des éventuelles restrictions sanitaires liées à la lutte contre l'épidémie de COVID-19.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

DEL2022 008 - Approbation du Règlement Local de Publicité

Rapporteur : Monsieur Mehmet ATAC

Le Conseil Municipal décide :

D'approuver le règlement local de publicité tel qu'il est annexé à la présente délibération.

De préciser que :

La présente délibération fera l'objet, conformément aux articles R.153-20 et R.153-21 du code de l'urbanisme :

- d'un affichage en mairie durant un mois,
- d'une mention dans un journal diffusé dans le département,
- d'une parution au recueil des actes administratifs.

Conformément à l'article L.581-14-1 du code de l'environnement, le Règlement Local de Publicité, une fois approuvé, sera annexé au Plan Local d'Urbanisme de la commune de Nogent-sur-Oise.

Conformément à l'article R.581-79 du code de l'environnement, le Règlement Local de Publicité sera mis à disposition sur le site internet de la commune.

La présente délibération sera exécutoire :

- dans un délai d'un mois suivant sa réception par le préfet si celui-ci n'a notifié aucune modification à apporter au règlement local de publicité ou, dans le cas contraire, à dater de la prise en compte de ces modifications,
- après l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité, la date à prendre en compte pour l'affichage étant celle du premier jour où il est effectué.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

DEL2022 009 - Cession parcelle AK 652 - rue Nelson Mandela

Rapporteur : Madame Marie-Claude DECATOIRE

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la cession du terrain situé rue Nelson Mandela à Nogent-sur-Oise, cadastré AK 652, d'une superficie de 562 m², pour un montant de 70 000 € aux conditions énumérées ci-dessus,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou le 3ème Adjoint à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Le rapport est adopté avec :

Pour : 32

Abstention(s) : 3

Gillian ROUX

Alain PETIT

Marie-josé FUENTES

DEL2022 010 - Marais Monroy - Acquisition parcelle AO 67p

Rapporteur : Monsieur André MAHIEU

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver, dans le cadre de la création du parc nature sur le lieudit « Marais Monroy », une acquisition d'une partie de parcelle cadastrée AO 67 pour 77 m² au prix de 1 € du m², aux conditions énumérées ci-dessus,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou le 3ème adjoint au Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

DEL2022 011 - Marais Monroy - Echange parcelles - AO 123, AO 362, AO 536p contre AO 241, AO 327, AO 173

Rapporteur : Monsieur André MAHIEU

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver, dans le cadre de la création du parc nature sur le lieudit « Marais Monroy », un échange sans soulte entre d'une part les parcelles cadastrées AO 123 (136 m²), AO 362 (486 m²) et AO 536p (73 m²) et d'autre part les parcelles cadastrées AO 241 (282 m²), AO 327 (302 m²) et AO 173 (334 m²), aux conditions de prise en charge par la Ville des travaux de clôture et du partage par moitié entre les parties des frais de notaire et d'établissement des actes,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou le 3ème adjoint au Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

DEL2022 012 - Implantation d'un Centre de Secours - Acquisition parcelle BN 21 - Site Clos des Granges

Rapporteur : Madame Marie-Claude DECATOIRE

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver l'acquisition de la parcelle cadastrée BN 21 pour une superficie de 1 150 m², située au lieu-dit « le Clos des Granges », pour un montant d'acquisition fixé comme suit : une indemnité principale de 21 672,73 €, auquel il convient d'ajouter une indemnité de emploi de 3 167,27 € (calculée sur l'indemnité principale), soit un prix total d'acquisition s'élevant à 24 840,00 € aux conditions énumérées ci-dessus, dans le cadre du projet d'implantation d'un centre de secours,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou le 3ème Adjoint à conclure le protocole transactionnel ci-annexé formalisant l'accord d'acquisition ainsi que les conditions négociées en préalable aux formalités liées à la signature de l'acte notarié,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou le 3ème Adjoint à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

DEL2022 013 - Nouveau Groupe Scolaire Berthelot - Acquisition parcelle cadastrée AN12p

Rapporteur : Monsieur Mehmet ATAC

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver l'acquisition d'une partie du terrain d'une superficie de 1 000 m² à détacher de la parcelle cadastrée AN 12, rattachée à l'ensemble immobilier sis 11 rue Marcelin Berthelot, pour un montant de 32 200,00 € (soit 32,20 € du m²) auquel il convient d'ajouter une indemnité de compensation de 14 800,00 €, soit un montant total d'acquisition porté à 47 000,00 € dans le cadre de l'aménagement d'une cour de récréation plus espacée et plus « verte » pour le nouveau groupe scolaire Berthelot.
- d'autoriser Monsieur le Maire ou le 3^{ème} Adjoint à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

DEL2022 014 - Dénomination du nouveau groupe scolaire "Joséphine Baker" et du centre de loisirs

Rapporteur : Monsieur Jean-Michel ZAKHARTCHOUK

Le Conseil Municipal décide :

- De dénommer le nouveau groupe scolaire, rue Marcelin Berthelot, groupe scolaire « Joséphine Baker ».
- De dénommer le Centre de Loisirs ALSH, rue Marcelin Berthelot « Pierre Perret ».

Le rapport est adopté à l'unanimité.

SCOLAIRE ET PÉRISCOLAIRE

DEL2022 016 - Frais de scolarité 2021-2022 - Participation des communes extérieures au fonctionnement des écoles publiques

Rapporteur : Monsieur Jean-Michel ZAKHARTCHOUK

Le Conseil Municipal décide :

- de fixer la participation aux frais de scolarité pour l'année 2021-2022 à 961€ par enfant,
- de mettre en place un système de revalorisation annuelle de ces frais selon l'indice INSEE des prix à la consommation « ensemble des ménages » (indice au 1^{er} janvier de l'année),
- de réétudier le montant des dépenses de fonctionnement liées à la scolarisation des enfants tous les 3 ans pour réévaluer le montant de participation aux frais de fonctionnement des communes extérieures,
- de permettre à Monsieur le Maire de réclamer ladite participation aux communes extérieures,
- d'autoriser Monsieur la Maire à signer les conventions dans le cadre d'accords de réciprocité.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

DEL2022 017 - Modification de la sectorisation des écoles nogentaises - Carte scolaire

Rapporteur : Madame Badia ZRARI

Le Conseil Municipal décide :

- De déterminer le ressort de chaque école tel que fixé dans l'annexe à la présente délibération.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents y afférents.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

DEL2022 018 - Programmation des classes de découvertes des écoles pour l'année scolaire 2021-2022

Rapporteur : Monsieur Nicolas PROMSY

Le Conseil Municipal décide :

- de valider la programmation des classes de découvertes telle que précisée ci-dessus pour l'année 2021-2022 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents s'y rapportant.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Pas de participation : 1
Olivier CARRE

PETITE ENFANCE

DEL2022 019 - Modification du règlement intérieur Petite Enfance

Rapporteur : Madame Annie DUPRESSOIR

Le Conseil Municipal décide :

De modifier l'annexe 4 du règlement de fonctionnement des structures petite enfance ci-annexé suite à la communication par la CAF d'éléments permettant le calcul des participations familiales.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

JEUNESSE ET JEUNES ADULTES

DEL2022 020 - Participation 2021 au CASI SNCF

Rapporteur : Monsieur Olivier CARRE

Le Conseil Municipal décide :

D'autoriser le versement de la participation 2021 de 3 293,50 € au profit du Comité d'Action Sociale Interentreprises S.N.C.F (CASI SNCF), calculée sur la base de 3,50 € par enfant accueilli et par jour, pour un nombre total de 941 journées.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

VIE ASSOCIATIVE

DEL2022 021 - Adhésion de la Commune au Réseau Canopé dans le but d'acquérir de nouvelles ressources pédagogiques à destination de la MASTE

Rapporteur : Madame Patricia RICHARD

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver l'adhésion de la Commune de Nogent-sur-Oise au réseau Canopée, dont le siège social est situé 1 avenue du Futuroscope, CS 80158 Futuroscope CEDEX,
- d'approuver le versement d'une cotisation de 95 € pour 2022,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à cette délibération.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

ACTION SOCIALE

DEL2022 022 - Chantier d'insertion avec le CFP Auteuil-Picardie (L'Atelier La Pierre d'Angle) - Convention partenariale annuelle 2022

Rapporteur : Madame Sonia VIARD

Le Conseil Municipal décide :

- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer cette convention partenariale annuelle pour 2022 et tous les documents s'y rapportant.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

CULTURE ET RELATIONS INTERNATIONALES

DEL2022 023 - Invitations gratuites pour les spectacles vivants

Rapporteur : Madame Valérie LEFEVRE

Le Conseil Municipal décide :

- D'approuver l'émission d'invitations gratuites pour les personnes suivantes :
 - Les membres de la production et les divers partenaires pour lesquels l'émission d'invitations est prévue aux contrats conclus dans le cadre de l'organisation des spectacles programmés.
 - Les accompagnateurs des groupes scolaires.
 - Les élus du conseil municipal.
- D'approuver l'émission d'invitations gratuites pour les personnes suivantes, dans la limite de 10 % de la capacité d'accueil de l'évènement :
 - Les professionnels de la culture.

- Les partenaires de la Ville.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

DEL2022 024 - Organisation d'un concours dans le cadre du projet "Let's Go Girls !"

Rapporteur : Madame Valérie LEFEVRE

Le Conseil Municipal décide :

D'approuver le projet « Let's go girls ! » détaillé en annexe de la présente délibération.

D'approuver le principe de l'organisation d'un concours dans le cadre de ce projet ainsi que le règlement de celui-ci figurant en annexe de la présente délibération.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

COMMANDE PUBLIQUE

DEL2022 025 - Avenant n°1 au marché n°202001300 relatif à la conception, réalisation, exploitation et maintenance d'un groupe scolaire à Nogent-sur-Oise

Rapporteur : Madame Badia ZRARI

Le Conseil Municipal décide :

- D'approuver la passation de l'avenant n°1 au marché de construction du nouveau groupe scolaire n° 202001300 avec la société SOGEA Construction pour un montant de 149 855,85 € HT portant le montant global du marché à 10 004 587,85 € HT.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant 1 et tous les documents s'y rapportant.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

DEL2022 026 - Attribution des accords-cadres de fourniture de mobilier de bureau, scolaire, périscolaire et de restauration scolaire

Rapporteur : Monsieur Nazaire TSIMBA PEPE

Le Conseil Municipal décide :

- De retenir la société GOUJON BUREAU, sise 54 route de Choisy – 60200 COMPIEGNE pour la réalisation du lot 1 - Fourniture de mobilier de bureau.
- De retenir la SAS DPC, sise 1 rue Pierre et Marie Curie – ZA de Riparfond – 79300 BRESSUIRE pour la réalisation du lot 2 - Fourniture de mobilier scolaire, périscolaire et de restauration scolaire.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes d'engagement pour ces accords-cadres et tous les documents y afférents.

DEL2022_028 - Autorisation de Programme – MODIFICATION Crédits de Paiement - 202001Le rapport est adopté à l'unanimité
Création d'un groupe scolaire - RévisionRapporteur : Monsieur Michel DUPLESSI **FINANCES****DEL2022_027 Dépenses de fonctionnement à inscrire en investissement dans le cadre du nouveau groupe scolaire**De réviser l'étalement des crédits de paiement afférents à l'autorisation de programme
Rapporteur : Monsieur Mehmet ATAC
21D00002 - 2020-01 CREATION GROUPE SCOLAIRE en augmentant le montant global enraison d'une augmentation du coût des matières et du transport conséquence de la pénurie engendrée par la crise sanitaire, l'autorisation de programme est donc modifiée
Le Conseil Municipal décide :
comme suit :

- de valider l'achat de ces équipements
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y afférant.

ANCIENNE SITUATION :

	AP VOTÉE	CP 2021	CP 2022	CP 2023
DÉPENSES	11 800 000 €	5 100 000 €	5 700 000 €	1 000 000 €
CHAP 23-213 TRAVAUX		4 863 000 €	5 600 000 €	2 773 000 €
CHAP 21-251 Mobilier équipement et restauration		237 000 €	50 000 €	300 000 €
CHAP 21 – 213 Mobilier Classes			50 000 €	
RECETTES	5 880 000 €	3 000 000 €		
80 % sollicités				
Etat 3 600 000 €				
Département 1 900 000 €				
Région 1 069 000 €				
CAF 300 000 €				
FEDER 1 000 000 €				

NOUVELLE SITUATION

	AP VOTÉE	CP 2021	CP 2022	CP 2023
DÉPENSES	12 860 000 €	2 606 995,52 €	7 160 000,34 €	3 093 004,14 €
CHAP 23-213 TRAVAUX		2 606 995,52 €	7 000 000 €	2 773 000 €
CHAP 21-251 Mobilier équipement et restauration			100 000 €	300 000 €
CHAP 21 – 213 Mobilier Classes			60 000,34 €	20 004,14 €
RECETTES	12 860 000 €	1 111 420,66 €	7 160 000,34 €	4 588 579 €
ÉTAT	3 600 000 €	594 988,90 €	1 754 974,10 €	1 250 037 €
DÉPARTEMENT	1 900 000 €	282 770 €	1 203 100 €	414 130 €
RÉGION	1 000 000 €	186 304,76 €	813 695,24 €	
CAF	307 722 €	47 357 €	260 365 €	
FEDER	1 000 000 €			1 000 000 €
FCTVA	1 757 961 €			

AUTOFI	3 294 317 €			
--------	-------------	--	--	--

Les crédits non utilisés en année N seront reportés en année N+1 suivant la même répartition par chapitre, sauf sur modification décidée par délibération.

D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document et toute pièce administrative ou comptable afférents à ce programme.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

DEL2022 029 - Autorisation de Programme – MODIFICATION des Crédits de Paiements - 202101 - Complexe Georges Lenne JO 2024 athlétisme

Rapporteur : Monsieur Michel DUPLESSI

Le Conseil Municipal décide :

De réviser l'autorisation de programme 2020-01 COMPLEXE GEORGES LENNE et les crédits de paiement y afférents comme suit :

ANCIENNE SITUATION

	AP VOTÉE	CP 2021	CP 2022	CP 2023
DÉPENSES	5 160 000 €	120 000 €	2 580 000 €	2 460 000 €
RECETTES	3 320 000 €			
FCTVA	846 446,40 €			
AUTO FINANCEMENT	993 553,60 €			

NOUVELLE SITUATION

	AP VOTÉE	CP 2021	CP 2022	CP 2023
DÉPENSES TTC	86 908 €	34 908 €	52 000 €	
2313-412		34 908 €	52 000 €	
RECETTES	86 908 €			
FCTVA	14 256 €	0 €	5 726 €	8 530 €
AUTO FINANCEMENT	72 652 €	34 908 €	37 744 €	

D'autoriser Monsieur le Maire à modifier l'autorisation de programme 2021-01 COMPLEXE G. LENNE JO 2024 telle que présentée.

D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document et toute pièce administrative ou comptable y afférents.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

DEL2022_030 - Rapport d'Orientation Budgétaire 2022

Rapporteur : Monsieur Michel DUPLESSI

Monsieur Duplessi présente les éléments du DOB 2022 ;

Monsieur le Maire : « place au débat, qui souhaite s'exprimer ? »

Gillian ROUX : « Une fois de plus le débat d'orientation se fait tard dans la soirée, et nous le regrettons, ensuite malgré un rappel réglementaire en page 3, il faut attendre la page 10 du rapport pour entrer enfin dans le vif du sujet, c'est-à-dire la situation financière de notre ville.

Il est vrai que la France est plus endettée que Nogent-sur-Oise mais en lisant avec attention votre rapport, nous notons que notre capacité de désendettement a dépassé le seuil des 12 années en 2021, comme nous l'avions prédit, avec un taux net au plus bas à 39.000 €, que l'amélioration de notre épargne brute se ferait par une évolution des bases d'imposition du foncier mais aussi parce que vous envisagez de faire évoluer les taux pour le prochain exercice. En clair, puisqu'il n'y aurait plus rien de taxe d'habitation, c'est le foncier qui va augmenter. Qu'ils soient riches ou modestes, en activité ou retraités, avec des ressources figées à jamais, c'est les Nogentais qui ont économisé pendant de longues années pour devenir propriétaires qui vont conforter votre capacité d'autofinancement et limiter le recours à l'emprunt. Vous avez déjà actionné le levier de l'augmentation de la population pour avoir des dotations plus importantes et pour baisser le ratio endettement – population, mais cela a entraîné de nouvelles charges en investissement et en fonctionnement. La création d'un nouveau groupe scolaire en est la parfaite illustration. La réalité est que nous sommes tellement endettés que les investissements et le recours d'emprunts ne pourraient être que limités. Pour mémoire, nous avons consacré en 2021, déjà 2 millions 2 pour la dette. Vous soulignez que nous sommes désendettés par rapport à 2019, certes, mais en lisant bien vos tableaux nous constatons que vous prévoyez pour les intérêts et le remboursement du capital, 2 millions 3 cette année, 2 millions 4 l'année prochaine et 2 millions 6 en 2024. Cela vient plutôt démontrer que nous prenons le chemin inverse, de la pente vertueuse de désendettement. Les chiffres que vous présentez dans votre rapport montrent que nous ne pourrions pas dégager une épargne nette et significative dans les années à venir puisqu'elle sera, après un pic de 948 000 € en 2022, stabilisée et au quart de cette valeur sur les années 2023 et 2024, à 241 000 et 251 000 si on en croit les chiffres de la page 14 ou si on se réfère à ceux de la page 21, à 234 000 et 228 000 €. Tout cela pour dire que le recours à l'emprunt a atteint ses limites et que nous n'avons hélas plus de marge de manœuvre. Rien de surprenant donc que le seul projet qui figure dans votre rapport soit la construction du groupe scolaire. Nous ne parlons pas des travaux de la piscine, nous ne parlons pas des investissements à venir pour la mise aux normes des feux tricolores et la modernisation de l'éclairage public, nous ne parlons pas de l'investissement à prévoir pour la voirie qui se dégrade, et nous n'abordons pas le sujet des réserves foncières, pourtant cela découle forcément d'une vision politique d'aménagement qui aurait parfaitement sa place dans un DOB. Je vous remercie pour votre attention.

Loïc PEN : « Je vais commencer par la situation macro économique puisqu'on nous la présente.

Plusieurs remarques : l'endettement public de la France est fortement creusé à cause de la crise sanitaire, ce qui peut être imputé à la crise sanitaire, c'est à peu près un tiers de l'augmentation de la dette.

Et si la suspension de Maastricht qui repose sur aucune base économique est plutôt une bonne chose, la question n'est pas vraiment là. Emprunter c'est normal quand on veut

investir, développer l'emploi, le service public, le bien être d'une population, malheureusement, ce que nous avons comme endettement à l'heure actuelle en France, c'est pas tout à fait ça, c'est l'attribution de financements et de subventions sans critères d'efficacité économiques. Nous avons vu en France une exposition du versement de dividendes durant la crise financière de la part des entreprises avec 55 milliards d'euros en pleine crise du covid. C'est principalement les dividendes du secteur bancaire. On a aussi assisté à une augmentation de la capitalisation boursière avec un CAC 40 augmentant de 29 % et c'est particulièrement inquiétant puisque, pour conserver le taux de profit du capital il sera demandé une augmentation de 29 % du profit, ce qui va créer une forte pression sur l'emploi, les dépenses publiques, la formation, les dépenses d'efficacité économique. Par ailleurs, cette enflure financière à laquelle nous assistons finira par craquer, je vous renvoie aux articles en ce moment des Echos, c'est important de le lire, la BCE essaye d'ailleurs de replâtrer cette bulle financière et crée d'énormes liquidités sans que la production qui devrait suivre ne suive, cette situation provoque un retour de l'inflation, c'est pas juste la reprise d'activité, il y a eu des reprises d'activité par le passé qui n'ont pas provoqué cette situation, là nous sommes vraiment sur de la création d'argent massive et en refusant d'imposer des critères aux marchés et sur l'attribution des fonds publics, la seule chose qu'ils savent faire c'est remonter les taux directeurs pour assécher l'enflure, c'est d'ailleurs un peu inquiétant aussi sur nos capacités d'emprunts et d'endettement sur l'avenir puisque ça ne durera pas et ça freine en effet l'investissement réel, non seulement celui de l'économie mais aussi dont on aura besoin sur la commune.

Ensuite il y a un point sur l'énergie, l'augmentation que nous subissons, certes, est le fait de la situation en Ukraine. Tout à l'heure il a été signalé que la Russie était un producteur important de gaz (...) Nous avons quelques questions à nous poser sur la continuité de ces augmentations. Mais au delà de ça, ce que nous subissons aussi c'est le résultat d'une libéralisation du marché de l'énergie, particulièrement pour l'électricité qui augmente aujourd'hui, parce que son prix est calculé aujourd'hui sur le coût marginal de sa production, c'est-à-dire le gaz, alors qu'en France nous avons une production très peu chère par rapport aux autres pays, particulièrement avec nos centrales nucléaires. On est entrain de payer une logique de marché alors que notre production est basse.

Là encore il y aura sûrement quelque chose à faire et se redonner les moyens d'une production publique nationale pour contrôler qui éviterait les dérives. Il y a urgence d'ailleurs parce que ça nuit, non seulement à notre budget, mais ça nuit aussi à la croissance et à l'emploi puisque nous avons des entreprises dès aujourd'hui qui envisagent d'arrêter leur activité du fait du coût de l'énergie.

Sur la question de l'emploi, c'était un peu fort de reprendre la propagande ministérielle sur le fait qu'on aurait une amélioration de la situation de l'emploi. On a bien 127 000 emplois qui ont été créés, mais dans le même temps, fin de contrat 87 000, fin d'intérim 25 000, démissions 21 000, ruptures conventionnelles 37 000, licenciements économiques 9 000, autres licenciements 35 000, et indéterminés 75 000. On pourrait dire qu'on en a perdu 190 000, sauf qu'on a en même temps 271 900 désinscriptions de pôle emploi qui vont donner en effet un solde positif à 106 000. On a un solde positif par des inscriptions massives de pôle emploi dont 52 000 radiations, donc on pouvait éviter de reprendre ces chiffres ou les commenter un minimum sur un rapport d'orientation budgétaire, ça serait pas mal parce que là ça fait vraiment tract de propagande macaroniste si je peux me permettre.

Monsieur le Maire : « Je vous signale qu'il est écrit « la situation générale de l'emploi s'améliore en France même s'il est nécessaire de relativiser cette bonne nouvelle en s'interrogeant sur la qualité de ses emplois, notamment au regard de la précarité et des conditions générales de travail et de salaires », ça ne me paraît pas être de la propagande .

Loïc PEN : « Oui, j'ai parfaitement lu ça, sauf que ce qui est retenu quand même c'est un solde net qui est déjà du gros pipo au regard de l'ensemble des inscriptions »

Monsieur le Maire « ce sont des chiffres de l'INSEE ».

Loïc PEN : « Oui mais il faut quand même savoir le noter. Il y a aussi la stabilité des concours financiers de l'état, pour les dotations globales de financements, ça va nous amener à la deuxième partie du rapport : la situation de Nogent.

Il manque des choses sur les projets d'investissement, on ne devrait pas avoir que le groupe scolaire mais une programmation pluri annuelle un peu différente. Aujourd'hui on n'a pas de diagnostic et pas de programmation sur les routes, ni sur l'ensemble des travaux à faire sur l'immobilier. D'ailleurs à ce sujet j'ai vu qu'il y avait inscrit un million 8 sur le patrimoine bâtiment, je souhaiterais qu'on détaille un peu ce que ça implique parce que ce n'est pas suffisamment net. De même les aménagements urbains pour 1 million où il n'y a pas de détail sur ce que ça implique. On a mis en avant le groupe scolaire, qui était une nécessité impérieuse, c'est une bonne chose d'avoir construit ce groupe, sauf qu'on a un retard terrible, puisqu'il était déjà projeté sur le mandat précédent, il n'a pas été fait et aujourd'hui, le fait de ne pas avoir du tout prévu la chose, on se retrouve à devoir sortir des sommes extrêmement importantes qui dépassent nos capacités d'investissement.

A ce titre d'ailleurs, le groupe Georges LENNE, on va voir ce qu'on en fera, mais il s'avère qu'il faut quand même, à mon sens, réfléchir à baisser la voilure sur ce qu'on avait initialement prévu, vu la situation financière de la ville.

Ensuite, au delà du programme pluri annuel d'investissement qui serait à revoir sur la voirie, l'éclairage, l'école, la piscine, l'isolation, le bâtiment, il y a plein de choses à revoir qui ne sont pas aujourd'hui dans ce rob, il y a l'aspect modification des taux du foncier bâti – ça s'appelle des augmentations d'impôts, il faut être clair – « Il est envisagé de faire évoluer le taux du foncier bâti pour le prochain exercice », donc on va augmenter les impôts, mais là encore on a pas d'éléments sur le combien, et ça serait bien de le savoir, alors même si on peut avoir une indication sur les produits du foncier bâti attendu mais ce serait bien là aussi de dire les choses plus clairement. Et je partage ce qui a été dit précédemment : on a aujourd'hui non seulement une situation difficile pour la commune et qui va nécessiter une réflexion et de faire les diagnostics pour avoir finalement un budget établi, et pour établir une programmation pluriannuelle différente. On a aussi une difficulté pour les familles, et même si ce sont des propriétaires, il y a de nombreux petits propriétaires qui ont des revenus modestes qui vont eux aussi subir des augmentations diverses et variées dans la période qui vient et je pense qu'augmenter les impôts à ce moment est quand même une décision qu'on aura du mal à prendre. On sera contre, très clairement.

Que dire encore ? Je pense que c'est déjà pas mal, mais en gros on ne va pas voter le budget, vous l'avez bien senti. »

Monsieur le Maire : « Je vais commencer à donner les éléments de réponse si vous le voulez bien.

Déjà une remarque de forme, la piscine ça s'appelle le SICGENC, c'est une autre collectivité, Je veux bien qu'on évoque la piscine, mais ce n'est pas le lieu, c'est le DOB du SICGENC, qui aura lieu jeudi prochain. Juste pour ne pas mélanger tous les sujets.

Sur la partie générale, je partage votre analyse sur la libéralisation des prix de l'énergie, sauf que justement, en créant une boucle vertueuse avec la chaleur fatale issue du SMDO, depuis 2012, c'est une tentative d'échapper à ces marchés internationaux d'énergie. »

Loïc PEN : « Monsieur le Maire, je n'ai pas dit que vous faisiez tout mal, j'ai même voté cette partie là »

Monsieur le Maire : « D'accord, mais je vous réponds, par contre nous sommes rattrapés par des petites formules d'actualisation de prix dans nos différentes conventions passées avec un opérateur qui font que nous nous prenons les conséquences d'augmentation de prix du tarif du gaz qui contribue à augmenter le prix du kWh, y compris pour les abonnés du chauffage urbain. C'est à ça qu'on va s'atteler pour faire en sorte de réduire cette facture parce qu'effectivement, cette année 2022, nous sommes face à des situations qui sont quand même relativement exceptionnelles et que nous n'avons pas pu anticiper, à savoir ces hausses de prix terribles que nous évaluons dans le prochain budget, fluides, énergie, carburant... à près de 315.000 €. Je vous rappelle que la facture énergétique globale de la ville de Nogent c'est aux alentours de 1.000.000 €, là il va falloir qu'on mette 315.000 € de plus, et l'ensemble de révisions de prix des avenants qui font que nous allons financer de manière supplémentaire près de 600.000 € avec une inflation estimée à 3% qui augmente notre OI, or énergie qui va augmenter de prix de près de 130.000 €, si vous faites 600.000 + 315.000 + 130.000, vous arrivez à une hausse de plus de 1.000.000 € de fonctionnement.

C'est une situation que nous ne pouvons pas anticiper, au même titre que les autres collectivités qui prennent des mesures identiques – pour preuve le DOB de l'ACSO, mais qu'il va nous falloir financer.

Dans un plan de financement initial, une fois qu'on a défini la part d'autofinancement, la part d'emprunt, et la part de subventions, on n'en peut pas revenir sur le montant des subventions qui sont attribuées une fois pour toutes.

Donc ces 600.000 € supplémentaires du coup de l'investissement groupe scolaire, il va falloir les financer de deux façons : soit de l'emprunt supplémentaire, mais, je réponds à Madame ROUX, on est à 12.1 de capacité de désendettement et on dit qu'on entre dans une période difficile à partir de 12 années. Je relativise ce chiffre en expliquant à Madame ROUX que notre épargne brute est diminuée parce qu'on ne tient pas compte des éléments dits exceptionnels. Or dans notre résultat de l'année 2021 il y a une bonne part d'éléments dits exceptionnels sous forme de recettes patrimoniales par exemple, qui sont à déduire de notre capacité d'épargne brute, donc c'est pour ça que le taux d'endettement est monté à 12.1 parce que vous remarquerez que notre épargne brute est aux alentours de 1 million 8 / 1 million 9, là où d'habitude elle est aux alentours de 2 millions 3. Donc il faut se méfier des chiffres et il faut bien tenir compte de tout ce qui est retraitement de ces chiffres pour pouvoir analyser la situation. Mais effectivement, si on ne veut pas obérer nos capacités d'investissement et augmenter l'endettement de manière importante, il nous faut trouver d'autres ressources. Les autres ressources c'est l'épargne, c'est ce qu'on vous propose de faire en augmentant notre prélèvement sur la section de fonctionnement puisque comme vous l'avez vu dans les chiffres et vous l'avez relevé Madame ROUX on passe de 1 million 4 à près de 1 million 9, donc on augmente notre autofinancement de 500 000 €, mais ça ne suffira pas et donc le seul levier que nous pouvons activer est celui de la fiscalité et nous assumons d'activer ce levier de la fiscalité pour plusieurs raisons. La première c'est que, depuis 2011, nous n'avons jamais touché aux taux malgré le fait qu'une réforme nous a fait transformer la taxe professionnelle en cotisation économique territoriale, mais surtout une réforme dite loi NOTRe fait que nous n'avons plus la compétence économique et que le produit des impôts économiques que nous touchions est parti à l'agglomération et en contrepartie nous touchons une attribution de compensation qui est figée. Si vous prenez l'inflation de 3%, ce qui est entrain d'arriver, ça veut dire que l'attribution de compensation en 33 ans, c'est zéro, ça a perdu toute sa valeur. Le deuxième élément c'est la suppression de la taxe d'habitation totale en 2023, pour l'ensemble des ménages français et nogentais. Donc suppression de la taxe d'habitation, bonne nouvelle pour le pouvoir d'achat, mais

mauvaise nouvelle pour les collectivités parce que là encore il y a un principe qui s'appelle l'autonomie fiscale des collectivités, là les communes perdent un levier fiscal et donc tout est concentré sur le foncier bâti puisque c'est la seule ressource dynamique dont dispose maintenant les communes comme Nogent-sur-Oise pour pouvoir afficher et surtout réaliser leurs projets. Je pense que nous sommes dans une ville où les besoins sociaux sont immenses et nous avons à offrir des services à notre population. Les services ça passe par des équipements performants, au regard de l'INSEE dans cette agglomération il y a deux villes centre, Creil et Nogent, et les villes centre ont des charges dites de centralité, ce qui veut dire que toutes les petites villes alentours viennent à Nogent sur Oise profiter des services que nous mettons en place. Nous entendons maintenir notre niveau de service rendu à la population. Ça passe par des investissements dans des équipements et vous nous reprochez un manque de vision à long terme sur le plan pluri annuel d'investissement de 1 million, sauf que je vous rappelle qu'on a un projet autour du site pont royal qui est prévu dans les investissements, de même que nous avons un projet dans le quartier des rochers de rénovation urbaine à achever, ce sont deux gros projets lourds que nous avons maintenu et nous avons également des projets à terme de reconstruction d'équipement type accueil de loisirs, de nouvelles crèches, pour répondre aux besoins sociaux des habitants, donc la volonté de la majorité municipale c'est bien de continuer à investir. Et continuer à investir ça suppose de passer au delà de ces réformes institutionnelles qui se sont accumulées, et en 10 ans de temps nous n'avons jamais augmenté le taux, et d'ailleurs on vous a mis dans le document que l'inflation elle a augmenté de 15 % depuis une quinzaine d'années. Donc ça veut dire qu'on s'est fait grignoté notre pouvoir d'achat au fur et à mesure mais c'était un choix qui a été fait parce que souvenez vous, dans les années 2014, tout le monde parlait du raz le bol fiscal et du fait que les français ne supportaient plus l'impôt. Alors évidemment quand on dit qu'on va augmenter les impôts, ça fait plaisir à personne, mais c'est une volonté politique de continuer à investir et de continuer à offrir des services à la population.

Vous me dites « on va augmenter le foncier bâti » et vous plaigniez les Nogentais Madame ROUX, mais vous oubliez de dire que les Nogentais ont vu leur taxe d'habitation supprimée, je ne dis pas qu'il faut faire un rapport entre les deux, mais il faut quand même le signaler.

Sur la voirie et l'éclairage public, on est en DOB, on n'est pas en budget, mais il faut savoir que parallèlement à ce DOB, nous sommes en train de préparer le budget et je vous annonce que vous verrez une augmentation sensible des budgets consacrés à la voirie dans le budget 2022, là encore c'est de l'investissement qui continue.

La capacité de désendettement à 12.1, vous noterez qu'elle est très vite rétablie l'année suivante, mais c'est normal, nous venons d'enlever de notre programme d'investissement la partie du complexe Georges LENNE, donc effectivement ça se voit tout de suite, il faut lisser les choses dans le temps et nous ne renonçons pas à l'équipement Georges Lenne, mais justement nous sommes à la recherche de subventions supplémentaires pour pouvoir non plus faire un projet global mais faire un projet phasé, et quand nous aurons les subventions qui vont bien, nous réintroduisons ce projet petit à petit.

Sur tout ce qui a été dit, forcément vous avez une vision négative liée à votre statut d'opposant, mais je pense qu'au regard de tout ce que vient de vous expliquer Michel DUPLESSI, et de tout ce qui est contenu dans ce DOB et qui sera donc réaffirmé lors de la présentation du budget dans 1 mois, je pense que vous verrez que nous allons poursuivre notre politique d'investissement pour continuer à rendre des services à la population nogentaise, répondre à certaines demandes thématiques que j'entends et que nous partageons nous même parce que nous en avons bien conscience sur la voirie, sur l'éclairage public, ce sera dans le budget 2022, et donc nous tenons compte de la situation qui nous est imposée je le rappelle, plus 1 million d'€ de charges qui nous tombent dessus et qu'il va falloir financer, et donc nous trouverons les moyens de les financer. Voilà ce que je peux dire pour l'instant. »

Madame ROUX : « Juste un petit mot sur le complexe sportif Georges LENNE, c'est bien dommage de ne pas pouvoir faire le projet qui était prévu, parce que quand on a des jeux olympiques en France, on a quand même beaucoup de subventions exceptionnelles que nous risquons de ne pas avoir plus tard. »

Monsieur le Maire : « Justement, on attend de consolider l'ensemble des financements pour pouvoir vous dire que ce projet repart en avant, mais là on est entrain de solder l'ancien projet qui, en deux mois de temps, avait prit + 40%, c'était quand même assez exceptionnel. »

Michel DUPLESSI : « Moi je voudrais juste poser une question, il faudra m'expliquer comment on fait sans augmenter les impôts donc sans augmenter les recettes, où vous allez taper, si c'est sur le personnel, si on augmente les dépenses pour la voirie, comment on fait ? Sans emprunter en plus. Vous avez peut être des recettes miracles. »

Loïc PEN : « Je suis dans l'opposition, c'est plus facile, mais si j'arrivais aux manettes la première chose à faire ce serait un audit financier pour revoir tout. Je ne vais pas justifier le mandat qui vient de se passer où il y a eu un retard pris pour le groupe scolaire. Donc comment je fais ? C'est pas moi non plus qui ait provoqué cette situation, donc ne renversez pas les rôles, mais la question qui se pose c'est que dans votre rapport introductif vous nous dites « c'est formidable, on maintient le financement de l'Etat », mais là aussi il va falloir peut être l'augmenter. En dépensant moins pour les nogentais pour la taxe d'habitation, c'est compensé par la TVA qui avec l'inflation que nous avons eu a largement récupéré l'intégralité des sommes que les habitants ont gagné, au total on revient sur des prélèvements identiques et un pouvoir d'achat toujours en berne. »

Monsieur le Maire : « Juste je réponds sur le groupe scolaire, je rappelle que le mandat précédent nous sommes passés de 100 classes à 136 classes, nous avons quand même créé 36 classes supplémentaires avec une mesure qui était le dédoublement des classes dans les CP et CE1, qui est quand même une mesure de progrès social importante.

Et donc on a créé physiquement plus de 30 classes supplémentaires, donc nous reprocher de ne pas avoir fait le groupe scolaire alors que nous avons d'abord voulu répondre à cette réforme gouvernementale positive, dans chaque groupe scolaire on a créé des classes supplémentaires. »

Loïc PEN : « Le groupe scolaire était inscrit à votre programme de la mandature précédente, ça le rendait d'autant plus urgent. »

Monsieur le Maire : « La politique c'est aussi s'adapter à la réalité ».

Badia ZRARI : « le groupe scolaire était à notre programme, mais à l'étude, on ne peut pas faire un groupe scolaire sans connaître le nombre de logements et connaître la population dans les logements. On a pris un cabinet d'étude depuis 2017, nous étudions la faisabilité du groupe scolaire, aujourd'hui il en ressort 15 classes, on a attendu que la population s'installe, que les logements se terminent et de là nous avons les profils et on peut déterminer le nombre.

Et heureusement que ce n'est pas sorti au mandat précédent parce qu'il n'y aurait pas eu assez de classes et de locaux ».

Monsieur le Maire : « On ne va pas refaire débat en permanence sur le groupe scolaire »

Laurianne LERICHE : « Sur le dédoublement des classes, l'école Carnot et l'école Paul Bert vont passer en ZEP enfin ou pas ? Parce qu'il y a eu une demande des écoles »

Monsieur le Maire : « La carte, pour l'instant, a été gelée et elle sera revue mais plutôt dans le sens inverse à mon avis. Pourtant les conditions socio économiques me font penser que certaines familles auraient droit à l'éducation prioritaire et ce genre de mesures se décide au niveau gouvernemental et pour l'instant je ne pense pas que ça aille dans ce sens. »

Jean Michel ZAKHARTCHOUK : « Effectivement, on a appuyé le classement REP de Carnot et Paul Bert mais ça a peu de poids par rapport à la décision nationale. En plus il y a les arbitrages avec les territoires ruraux. Il y a peu de chance que cela se fasse dans l'immédiat. »


Monsieur le Maire : « Par exemple, du côté du parc de la vallée, ils ont fait des zones géographiques de 100 m² et le parc de la vallée répondait à tous les critères pour être classé en quartier prioritaire de la ville, sauf que ce quartier comporte 800 habitants et que la loi disait que en deçà de 1000 habitants ça ne marche pas. Mais en effet il y a des quartiers qui mériteraient de bénéficier de ces mesures de discrimination positive.

Merci pour cet échange, je vous souhaite une bonne fin de soirée et vous donne rendez-vous le 28 mars prochain pour le vote du budget cette fois ci. »

Le Conseil Municipal décide :

- De prendre acte que le débat d'orientation budgétaire, sur la base d'un rapport portant sur le budget principal et le budget annexe CMS de la ville de Nogent sur Oise ci-annexé, a eu lieu, avant le vote du budget primitif 2022.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h50.

Pour exécuter conforme,

Jean-François DARDENNE